



DECISION

Décision : N° 62 2022

Emetteur : Marchés Publics

Objet : Marché de Travaux de désamiantage et réfection de la toiture
salle de sport n°2 Louvroil
/Attribution du marché N° 2022-22

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215903659-20220712-622022-AU

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUVROIL

EXPOSE :

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23.

Vu la délibération n°52/06/2021 du Conseil Municipal en date du 22 Juin 2021 portant délégation du Conseil Municipal au maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'alinéa 4 « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, toute décision concernant leurs modifications ainsi que toute décision concernant la signature de conventions de groupements de commande entre la ville et d'autres collectivités, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Considérant qu'en date du 24 Mai 2022 la Ville de Louvroil a lancé une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1-1 du Code de la Commande Publique pour l'attribution d'un marché de travaux de désamiantage et de réfection de la toiture de la salle de sport n°2 à Louvroil

La publicité a été transmise et publiée au BOAMP en date du 24 Mai 2022 sous le numéro 22-72240 ;

Le DCE a été accessible sur la plateforme de dématérialisation « cdg596280 » à compter du 24 Mai 2022 ;

La date limite de réception des offres était fixée au 27 Juin 2022 à 12h00 ;

Considérant qu'après examen des offres, il est proposé d'attribuer le présent marché de travaux de désamiantage et de réfection de la toiture de la salle de sport n°2 à Louvroil à l'entreprise COUVRINORD – 15 rue Henri Deruelle – 59160 LOMME, pour un montant de 225 871,72 € H.T., soit 271 046,06 TTC ;

DECIDE :

- D'attribuer le présent marché de travaux de désamiantage et de réfection de la toiture de la salle de sport n°2 à Louvroil à l'entreprise COUVRINORD – 15 rue Henri Deruelle – 59160 LOMME, pour un montant de 225 871,72 € H.T., soit 271 046,06 TTC ;

De signer les pièces de marché correspondantes

PRECISE :

- Que Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

- Que la présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe au titre du contrôle de légalité.

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE, dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification.

Fait à LOUVROIL, le 12 Juillet 2022

Le maire,
Guiseppe ASCONE

